

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 5 : Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Les Centres Communaux d'Action Sociale sont des établissements publics communaux dotés d'une personnalité morale distincte des Communes.

Conformément aux dispositions des articles R. 123-10 à 12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dès son renouvellement, le conseil municipal doit procéder, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection et à la désignation des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

En conséquence, il est demandé de fixer à 16 membres, outre le Maire, Président de droit, le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal participant à des actions d'animation, de prévention, ou de développement social menées dans la commune.

Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret.

Monsieur le Maire fait appel au dépôt des listes :

Liste 1 : « Maubeuge un avenir ensemble »

Liste 2 : « Maubeuge toujours »

Liste 3 : « Maubeuge bleu Marine »

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Passer** au vote des représentants du Conseil au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec :

Vote :

- **29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble**
- **8 bulletins Maubeuge Toujours**
- **2 bulletins Maubeuge Bleu Marine**

- **Déclare élus** les Conseillers ci-dessous, suivant le procès-verbal ci-joint.

1	LALY Marie-Charles
2	MATAGNE Pascaline
3	MICHAUX Jocelyne
4	PAQUE Jeannine
5	DEMUYNCK Christian
6	SERHANI Samia
7	ZATAR Sylvie
8	DUBOIS Xavier

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

